



Examens radiologiques à l'hôpital

Par **Caro3661**, le **03/02/2016** à **13:49**

Bonjour,

Suite à divers examens médicaux et notamment des radios, IRM et scanner, je me suis vue refuser le fait de récupérer tous les clichés. Effectivement, ces dossiers m'appartiennent car il s'agit de ma santé. Comment se fait-il que l'on puisse avoir ses clichés en clinique ou en cabinet de radiologie et non à l'hôpital ? De ce fait, il m'a fallu refaire certains examens, car je ne les avais pas en ma possession, d'où un coût important pour la Sécurité Sociale. Est-il normal de faire deux scanners, deux irm et plusieurs radios le même mois sous prétexte que le médecin ne les a pas ? Outre le fait que cette décision des hôpitaux de ne pas donner ce qui appartient au patient, il n'y a même aucun logiciel commun à tous les professionnels de santé qui permette à chacun d'entre eux de visualiser le dossier médical du patient. Je suis outrée de la manière dont nous sommes traités en tant qu'individu. Nous payons la Sécurité Sociale et donc le droit de posséder ce qui a trait à notre santé.

Je vous remercie de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

Caroline B

Par **jodelariege**, le **03/02/2016** à **14:04**

bonjour votre médecin traitant a dû recevoir une lettre de l'hospital expliquant de façon détaillée les divers examens?

Par **Caro3661**, le **03/02/2016** à **14:08**

Bonjour,

Ce que j'aimerais comprendre, c'est la raison qui empêche l'hôpital de nous donner les radios et autres examens radiologiques. De plus, ils les jettent du fait qu'ils ne peuvent pas tout garder dans les archives. C'est une atteinte à nos droits en tant que patient et d'individu.

Un compte-rendu n'équivaut pas le fait de voir les radios.

Merci pour votre réponse.

Par **jodelariege**, le **03/02/2016** à **14:52**

j'avoue que je ne me suis jamais posé la question.....par contre les comptes rendus sont quand meme super détaillés et le médecin généraliste peut ne pas etre au top de la lecture de radio comme un radiologue.meme le spécialiste s'en tient quand meme pas mal au compte rendu pour ordonner tel ou tel soin.je n'ai pas eu encore connaissance d'une erreur médicale de la part d'un médecin généraliste qui aurait ordonné tel ou tel traitement sur la base d'un compte rendu d'un radiologue , que peut trouver de plus sur une radio un médecin généraliste que n'aurait pas vu un radiologue qui voit des centaines de radios dans l'année et dont c'est la spécialité? sans doute qu'il n'y a pas de loi là dessus car il n'y a pas matière à avoir une loi?la question reste posée

Par **Caro3661**, le **03/02/2016** à **15:01**

De toute façon, c'est intolérable ! On doit avoir en notre possession tout ce qui nous concerne, on paye les examens donc il est tout-à-fait normal qu'on nous les donne. De quel droit l'hôpital garde-t-il ces clichés ? Et qui plus est, pour les jeter dans les semaines qui suivent...
En plus, il faut refaire les examens parfois quand la comparaison s'avère être impossible. Les mots ne valent pas l'image.
Le radiologue m'a expliqué qu'il avait été amené à refaire des clichés faits dans les jours précédents. On est "bombardé" de rayons pour rien !

Par **miyako**, le **12/02/2016** à **16:27**

Bonjour,
Sur demand du patient ,les hôpitaux public ont l'obligation de fournir les clichés .A default ,ils doivent les envoyer au médecin prescripteur avec le compte renduCE genre d'attitude est inacceptable et il faut avertir la CPAM sur de telles pratiques et faire une lettre de réclamation chef du service.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Caro3661**, le **12/02/2016** à **23:31**

Bonjour,
L'hôpital m'a donné les deuxièmes clichés car je les ai demandés avant. Ils m'ont clairement dit qu'ils ne les donnaient jamais si on ne fait pas cette demande.
Sur tous les sites, la CPAM et autres, tous m'ont répondu qu'on a seulement accès au compte-rendu. Le spécialiste a dû refaire les radios. D'ailleurs le radiologue m'a dit aussi que tous les jours il doit refaire des clichés du fait que les hôpitaux ne les donnent pas aux patients.
Il m'a conseillé d'avertir le maximum de personnes et de faire une pétition en ce sens. Je ne sais pas trop comment procéder pour mobiliser un bon nombre de personnes.
On s'étonne que la Sécu perd de l'argent, alors que l'hôpital est public !
Merci à vous

Par **miyako**, le **13/02/2016** à **11:13**

Bonjour,
Si le médecin prescripteur les demande ,il y a obligation de les communiquer rapidement.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Caro3661**, le **13/02/2016** à **11:23**

Bonjour,
Entre ce qui doit se faire et ce qui se fait il y a un fossé !
Et se battre contre l'administration ne sert à rien, on m'a répondu que c'était comme ça !
Et le médecin a eu juste le compte-rendu et n'a jamais récupéré les radios.
Merci à vous
Caroline

Par **MDM3164**, le **31/05/2023** à **23:45**

Bonjour,

J'ai emmené mon fils aux urgences lundi soir pour un traumatisme du pied et comme pour chaque passage aux urgences pas de radio ni courrier pour le médecin traitant qui ne recevra rien par mail non plus car il n'a pas de messagerie sécurisée.

En plus on doit faire une échographie en ville car l'hôpital n'a pas d'échographie, on me demande les radios que je n'ai pas, il y a 3 semaines d'attente pour l'écho résultat on va devoir tout refaire.

Moi je pense que l'absence de remise des examens c'est pour se couvrir en cas d'erreur et éviter les procès.

C'est honteux et très honoreux pour la CPAM

Merci